



COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21/09/2020

N° 3

L'an deux mille vingt et le quatre du mois de juillet le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

Etaient présents : P. BOYRON, H. CASPARI, D. COTTON, G. DONNINI, F. FERAUD, M. GENIEYS, J. GIVERSO, J-M GUIBERT, S. LECAS, F. ROUGEAUD, V. TASSIN, E. TERRIN.

Absents : M. CHRISTIAN jusqu'au point 4.

Pouvoirs : Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Eliane TERRIN

ORDRE DU JOUR :

- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement – année 2019.
- Décisions modificatives M14 – budget – SIERT -Subvention association – M49.
- Acquisition parcelle Bay – Régularisation emprise foncière bassin de stockage et de traitement de l'eau potable.
- Programme tennis.
- Avenant contractualisation départementale.
- ONF – Aménagement forestier.
- Modification membre commission communication.
- Frais de fonctionnement.
- Questions orales.

Secrétaire de Séance : Eliane TERRIN

Rédaction : Christine ROBARDET

1° APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES ET DU PROCES-VERBAL DU 28 JUILLET 2020.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures et le procès-verbal du 28 juillet 2020. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

2° Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire.

Il s'agit de :

- 1) Dossier de dépôt amendes de police.
- 2) Renégociation d'un emprunt au crédit agricole.
- 3) Dépôt de dossier FRAT sur les terrasses, pour obtention de 10% de subvention supplémentaire sur la rénovation des rues.
- 4) Dépôt FRAT COVID pour store cabinet médical pour obtention d'un supplément de 10% sur la rénovation des rues
- 5) Dépôt de dossier FRAT numérotation des rues

3° RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2019.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il s'agit d'adopter le RPQS établi par la commune par rapport au rapport sur l'eau et l'assainissement établit par VEOLIA.

L'ensemble du conseil municipal a été destinataire de ces documents.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter ces deux rapports.

Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité.

4° DECISIONS MODIFICATIVES M14.

Suite au vote des budgets le 28 juillet 2020, il s'avère qu'une erreur matérielle s'est produite sur l'affectation du résultat notamment du projet délibératoire du receveur sur les restes à réaliser qui ont été comptabilisés deux fois. Ainsi au résultat nous avons un excédent supplémentaire de 51 656,16 €.

Il est également proposé d'inclure une dépense supplémentaire à une association ainsi qu'une dépense supplémentaire sur la participation du SIERT, le reste étant affecté en imprévu.

Concernant le SIERT, il a été demandé aux communes membres de comptabiliser sur la population DGF au lieu de la population légale. Le coût supplémentaire pour la commune d'Entrevaux s'élève donc à 6 604 € à verser à cette instance.

Monsieur FERAUD demande à ce que cette délibération soit scindée en deux afin qu'il puisse être voté la modification de l'affectation du résultat d'un côté et une autre délibération pour ce qui est du SIERT et la subvention à une association.

Monsieur Daniel COTTON se dit surpris de voir qu'une proposition de subvention à une association soit proposée sans que la commission se soit réunie. D'autre part il souligne que l'association est déjà au courant des 500 € qui lui sont attribués avant même que le conseil municipal ait délibéré.

Monsieur FERAUD souligne que le SIERT à une mauvaise gestion et de ce fait toutes les communes sont dans l'obligation d'apporter une rallonge sur leur budget, que la commune d'Entrevaux ne peut être responsable de cette mauvaise gestion.

Monsieur LECAS souligne que le SIERT est en suspens sur son existence et les cotisations actuelles de 23 000 € pourraient passer aux alentours de 40 000€. Les programmes engagés restent cependant honorés et les meubles sont sauvés. Il précise également que les communes pourraient-être amenées à reprendre leur éclairage public avec un électricien local. Cependant EIFFAGE a des habilitations que n'ont pas forcément les électriciens individuels. Quelle que soit la solution il faudra abonder le SIERT.

Madame BOYRON demande un explicatif afin que la décision modificative soit plus claire.

Monsieur FERAUD demande également à ce que le montant du FCTVA soit plus clairement détaillé.

Madame Muriel CHRISTIAN rejoint l'assemblée.

Hélène CASPARI et François FERAUD s'abstiennent sur la méthode car ils auraient souhaité avoir deux délibérations distinctes pour pouvoir voter différemment.

Il est procédé au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Hélène CASPARI et François FERAUD s'abstiennent.

5° SUBVENTION ASSOCIATION

Monsieur le Maire propose une délibération permettant de rajouter à l'association sportive entrevalaise (ASE) 500 € sur l'année 2020.

Monsieur Daniel COTTON précise qu'il n'y a pas eu de débats et qu'il semble que cette rallonge soit déjà promise.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6° DECISION MODIFICATIVE M 49

Monsieur le Maire expose qu'il convient également de rectifier une erreur matérielle au niveau de la délibération d'affectation du résultat qui a repris deux fois les excédents, ainsi nous avons

un excédent supplémentaire de 22 868 € à affecter. Nous pouvons donc baisser notre emprunt. Monsieur GIVERSO demande s'il est bien judicieux de baisser l'emprunt avec les taux actuellement très bas.

Monsieur Gérard DONNINI souligne qu'il n'y a pas de capacité d'autofinancement de généré. En 2021, il y aura de gros investissements et le seul recours actuel se sera l'emprunt.

Monsieur COTTON serait plutôt favorable à réaliser l'emprunt en totalité.

Monsieur DONNINI reste sur sa position à savoir qu'il vaut mieux baisser l'emprunt.

Monsieur FERAUD souligne qu'en se projetant sur l'avenir il vaut mieux garder les 22 868 €. Monsieur le Maire expose que pour cette année on finance le poste à chlore et 1 km de canalisation sachant qu'il y a sur le schéma d'eau potable 11 kilomètres sont à réaliser dont 6 prioritaires.

Cette délibération est proposée au vote et est adoptée à l'unanimité.

7° ACQUISITION PARCELLE BAY – REGULARISATION DE L'EMPRISE FONCIERE BASSIN DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.

Il s'agit de régulariser ici l'acquisition du bassin de Bay. L'ancien conseil municipal avait déjà voté une délibération mais depuis les propriétaires ont changé. L'acquisition s'élève à 1 500 € avec une servitude de passage de 500 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération permettant d'indemniser Madame GRAC Marie-Claude et Monsieur CHAMPOUSSIN Patrick et de l'autoriser à signer toutes les pièces de ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8° PROGRAMME TENNIS.

Monsieur le Maire rappelle qu'il possède une délégation du conseil municipal pour solliciter les subventions auprès des financeurs. Cependant dans le cadre du dossier sur les tennis l'ANS sollicite une délibération comme quoi le conseil municipal est bien d'accord sur ce programme. Monsieur DONNINI demande s'ils seront faits.

Monsieur FERAUD précise que le devis est à ce jour pas tout à fait étudié.

Le conseil municipal acte le fait de rénover les équipements de tennis et adopte cette délibération à l'unanimité.

9° AVENANT CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE.

Monsieur le Maire rappelle la contractualisation départementale en matière de subvention et la délibération l'autorisant à signer ce contrat. Un avenant a été rédigé par le conseil départemental et ce dernier nous demande une nouvelle délibération autorisant le maire à signer cet avenant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10° ONF- AMENAGEMENT FORESTIER.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport de l'ONF sur notre forêt communale. L'ensemble du conseil municipal a été destinataire de ce rapport. Il souligne que la commune est libre de suivre les pistes que donne l'ONF qui propose de faire notamment du déboisement et du marquage de sentiers. Il s'agit là de recommandation et de délibérer afin d'acter le travail de l'ONF.

Madame Paola BOYRON expose que l'ONF ne fait plus aujourd'hui de marquage.

Monsieur François FERAUD trouve ce rapport totalement indigeste, souligne que cela va coûter 180 € par an à la collectivité, que l'ONF cherche absolument des financements afin d'équilibrer son fonctionnement.

Monsieur Franck ROUGEAUD demande s'il s'agit du communal ou du domanial et trouve que l'ONF autorise des coupes et massacre les forêts.

Monsieur le Maire leur rapporte que l'ONF demande 2 € par hectare et que cela va nous coûter 104 € à l'année.

Madame Eliane TERRIN demande à ce qu'un rendez-vous soit fixé avec l'ONF en commune avant que le conseil municipal se prononce sur ce dossier.

Cette délibération est donc mise en suspens dans l'attente d'un rendez-vous.

11° MODIFICATION DES MEMBRES COMMISSION COMMUNICATION.

Monsieur le Maire rappelle la délibération proposant les commissions. Au niveau de la commission communication, il est proposé de remplacer Madame Hélène CASPARI et Monsieur François FERAUD démissionnaires. Se proposent Madame Paola BOYRON et Monsieur Stéphane LECAS. Les autres membres restent inchangés.

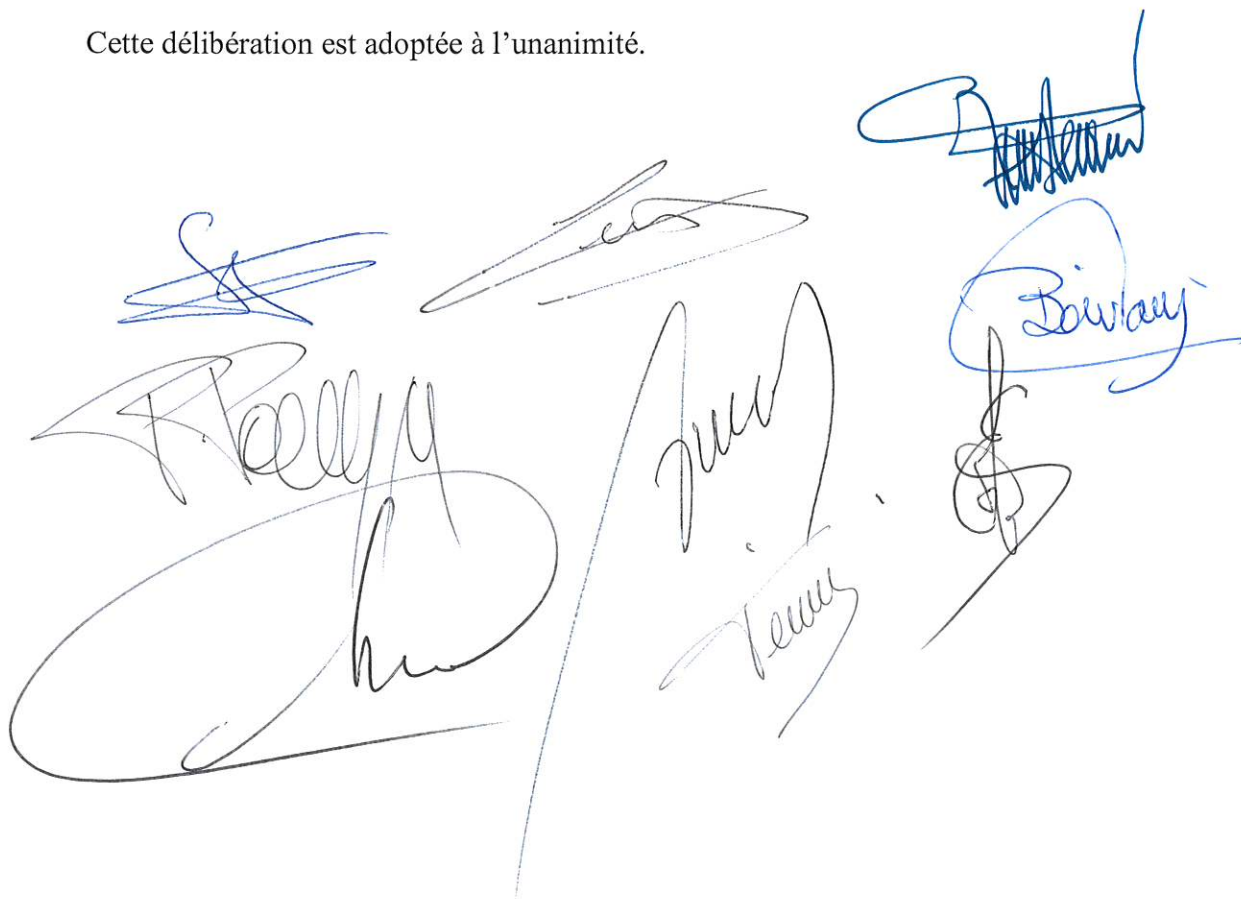
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12° FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE.

Comme chaque année il est proposé un calcul des frais de fonctionnement en lien avec les frais de scolarité. Pour rappel, ces frais de fonctionnement sont sollicités auprès des communes extérieures qui ont des enfants scolarisés à Entrevaux. Ils s'élèveront à 2 354,16 € pour l'année 2020.

Madame GENIEYS demande si les agents d'animation et ATSEM sont comprises dans ce décompte.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



The image shows several handwritten signatures in blue and black ink. On the right side, there are three blue signatures: the top one is a stylized signature, the middle one clearly reads 'Boulay', and the bottom one is a circular signature. On the left and center, there are several black signatures, including a large, prominent one at the bottom left and another one in the center that appears to read 'Genieys'.